

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 024-71

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 307 200	0	0	400	49 200	172 100	10 100	3 600	0	1 542 600
2023-2028	1 567 200	0	0	500	65 300	153 700	500	3 500	300	1 791 000
Δ	20%	-	-	25%	33%	-11%	-95%	-3%	-	16%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière
- ▶ Intégration des dommages causés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que du feu de Chute-des-Passes
- ▶ Nouvelle stratégie sylvicole
- ▶ Nouvelles cibles de structure d'âge



Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	15 093	19	1 118	0
2023-2028	16 800	0	650	0
Δ	11%	-100%	-42%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Diminution du niveau de coupe partielle de 1 100 à 650 hectares par année

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	3 100	180	1 540	1 020
2023-2028	2 500	4 400	3 030	1 760
Δ	-19%	2344%	97%	73%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La nouvelle stratégie sylvicole est davantage axée sur le regarni
- ▶ Hausse générale des travaux d'entretien des plantations et d'éducation des peuplements naturels

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 12 686 600 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **12 686 600 \$**, soit 100 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	2 508 270	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	559 580	22%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	108 150	4%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	446 940	18%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 393 600	56%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ L'aire protégée de la Rivière-Belley, annoncée en décembre 2020, a soustrait 3 400 hectares de la superficie destinée à l'aménagement forestier.
- ▶ Augmentation de la superficie destinée à l'aménagement forestier en raison de la modification de la limite territoriale des forêts attribuables
- ▶ Abolition des modalités de protection de l'habitat du caribou forestier sur 10 577 hectares dans le Secteur Lemoyne

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation de 650 ha/an de coupes partielles en pessière ou en sapinière
Composition forestière	4 400 ha/an de regarni pour favoriser le retour en épinettes
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	299 600 hectares en aires protégées dans l'unité d'aménagement
Organisation spatiale	Les coupes sont déployées sur 32 % du territoire selon l'approche par compartiments en sapinière et 68 % selon l'approche par compartiments en pessière.
Caribou forestier	Application de modalités particulières sur 208 600 hectares de massifs afin d'assurer le maintien ou la restauration de l'habitat
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le Ministère

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,05 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,20 m ³ /ha/an
	Réalisation de 2 500 ha/an de plantation dont 300 ha/an en mélèze
	Réalisation de 800 ha/an de nettoyage de peuplements naturels en 2023-2028 et de 600 ha/an par la suite
	Réalisation de 700 ha/an de dégagement de la régénération naturelle
Perturbations naturelles	Reboisement des sites envahis par les éricacées
	Considération de l'effet de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette par l'anticipation de mortalité sur 57 700 hectares et la récupération de 25 500 hectares additionnels ayant un état de défoliation avancée prévu d'ici 2022
Superficies mal régénérées	Remise en production de 200 ha/an dans les landes pour les 25 prochaines années
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Retrait des lisières riveraines sur une superficie totale de 91 500 hectares ou 4 % du territoire.
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes pour une superficie de 36 400 hectares ou 1,4 %

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Réalisation de 1 200 ha/an de plantations intensives
	Réalisation de 1 600 ha/an de dégagement de plantation
	Réalisation de 200 ha/an d'éclaircie précommerciale à partir de 2028
	Réalisation de 4 400 ha/an de regarni de base et de 700 ha/an de regarni avec rendement équivalent à une plantation.



Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Considérations des difficultés d'accès au territoire des Montagnes blanches dans le calendrier de récolte.
---	--

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintenir un minimum de 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique
	Prise en compte des encadrements visuels reconnus au Règlement sur l'aménagement durable des forêts.
	Réalisation de 650 ha/an de coupes progressives irrégulières.

Autres enjeux	
Enjeux	Modalités
Faisabilité opérationnelle	Actuellement, il n'y a pas d'accès au secteur des Montagnes blanches. Un délai a été appliqué au niveau du calendrier de récolte de ce territoire.

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Un secteur ajouté récemment à l'extrémité nord du territoire appelé « Montagnes blanches » contribue pour 197 300 m³ par année aux possibilités forestières, bien qu'aucune infrastructure ne permette actuellement l'aménagement dans ce secteur.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 13 mai 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>